



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le mercredi 18 octobre 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire suppléant a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 24 OCTOBRE 2023
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès du Maire de la commune de Gargas, Madame Laurence LE ROY
- 3- Élection du Maire
- 4- Détermination du nombre des adjoints
- 5- Élection des adjoints
- 6- Questions diverses

Le Maire suppléant, Bruno VIGNE-ULMIER

